



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/ENERGY/GE.5/2007/4
21 août 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Groupe spécial d'experts de la production
moins polluante d'électricité à partir du
charbon et d'autres combustibles fossiles

Première session
Genève, 26 et 27 novembre 2007
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2007-2008

Note du secrétariat

1. À la réunion préparatoire du Groupe spécial d'experts tenue le 19 mars 2007, les représentants ont prié le secrétariat de la CEE d'établir un projet de programme de travail pour 2007-2008 aux fins d'examen à la première session du Groupe spécial d'experts.
2. Le projet de programme de travail annexé au présent document, établi à partir des décisions prises à la quinzième session du Comité de l'énergie durable en novembre 2006 (ECE/ENERGY/68/Add.1, sect. I.6) et des débats tenus à la réunion préparatoire, est présenté au Groupe spécial d'experts afin qu'il l'examine, en définisse les éléments prioritaires et prenne des décisions.

Annexe

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2007-2008

Pour la période 2007-2008, le Groupe spécial d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles entreprendrait les activités suivantes:

a) Analyse: examiner les perspectives concernant la production moins polluante d'électricité et le flux d'investissements dans le secteur en s'attachant particulièrement aux mesures et aux incitations destinées à promouvoir les investissements dans la production moins polluante d'électricité. L'analyse comprendrait une évaluation des marges de réserve dans toute la région de la CEE et une comparaison des politiques et des réglementations connexes.

b) Évaluation du commerce de l'électricité: étudier les possibilités de commerce de l'électricité et les capacités d'interconnexions Est-Ouest à longue distance, déterminer les conditions réglementaires préalables à la promotion des investissements dans la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles.

c) Stratégies commerciales: analyser les avantages comparatifs des investissements dans de nouvelles capacités et installations et dans l'efficacité énergétique au stade de l'utilisation finale, de l'ajustement structurel de l'utilisation des combustibles et du recours à des technologies comme le piégeage et le stockage du carbone.

d) Innovation: mener des enquêtes sur le degré de sensibilisation et de préparation à l'égard du piégeage et du stockage du carbone en particulier dans les pays émergents de la région de la CEE; aider à l'élaboration de cadres réglementaires compatibles.

e) Directives: favoriser l'établissement d'un consensus dans toute la région de la CEE sur le renforcement des investissements dans la production et le transport d'énergie thermique, en particulier les capacités et les modalités de transport transfrontière.

f) Normes: lancer des activités en vue d'élaborer des directives pour toute la CEE destinées à mesurer l'adéquation des capacités en matière de production et de transport d'électricité ainsi que d'améliorer la transparence du transport transfrontière.
